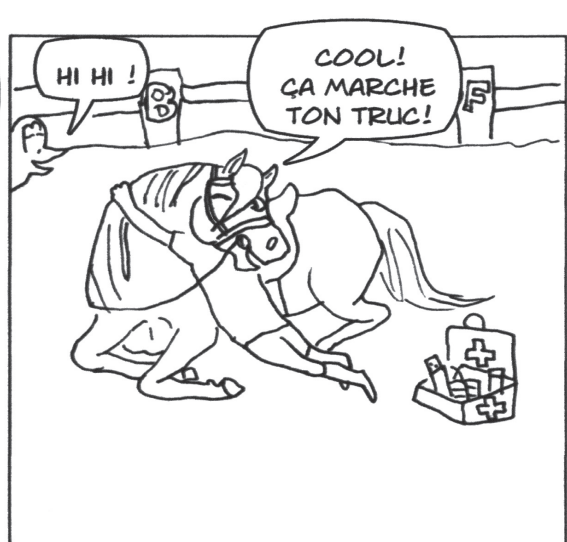
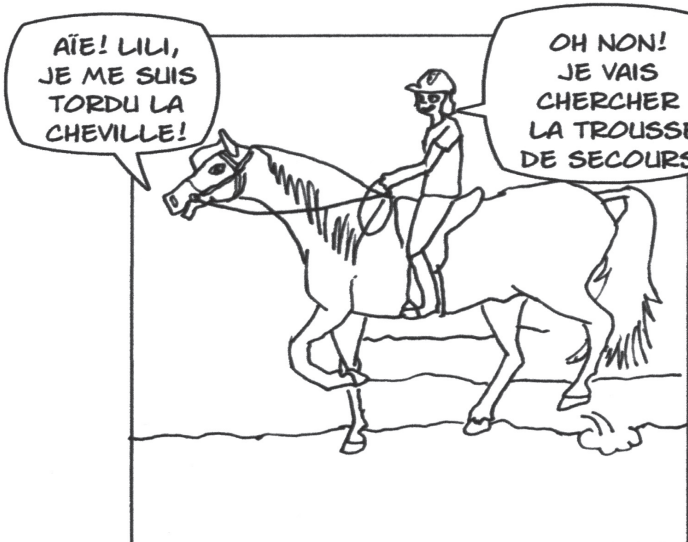
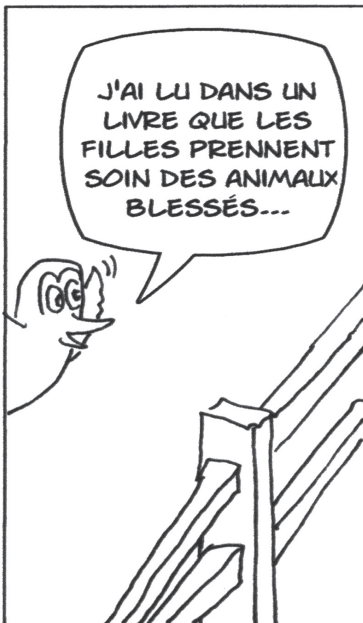
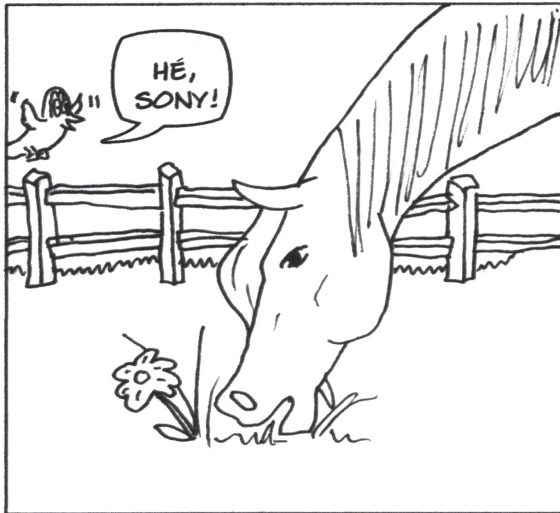


SIMULATION TOTALE





Maquette du projet d'agrandissement du centre scolaire de Givisiez

# GIVISIEZ



**MESSAGE D'AUTOMNE DU CONSEIL COMMUNAL  
ET CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DU 15 DÉCEMBRE 2010**

# SOMMAIRE

<b>Convocation à l'Assemblée communale du 15 décembre 2010</b>	<b>1</b>
<b>Récapitulation du budget de fonctionnement 2011</b>	<b>2</b>
<b>Evolution des charges liées et des impôts ordinaires</b>	<b>3</b>
<b>Commentaires sur le budget de fonctionnement 2011</b>	<b>4</b>
<b>Budget d'investissements 2011</b>	<b>14</b>
<b>Agrandissement du centre scolaire</b>	<b>16</b>
<b>Participation à l'aménagement d'une salle d'escalade</b>	<b>20</b>
<b>Reprise des infrastructures du PAD La Verna</b>	<b>21</b>
<b>Mesures d'économie d'énergie dans l'éclairage public</b>	<b>22</b>
<b>Modification des statuts de l'ACoPol</b>	<b>24</b>
<b>Collecte hebdomadaire des déchets ménagers : Introduction du GIVI-SAC dès le 1er janvier 2011</b>	<b>27</b>
<b>Ordonnance d'application du règlement sur la gestion des déchets</b>	<b>28</b>
<b>Administration communale : sonnez, prenez un ticket et attendez votre tour...</b>	<b>30</b>
<b>Du changement à la tête du corps des sapeurs-pompiers</b>	<b>32</b>
<b>Résultat du concours "A la découverte de www.givisiez.ch"</b>	<b>33</b>
<b>Vie sociale, culturelle et sportive :</b>	
- Cours vidéo pour débutants en 2011	34
- Association Lire et Ecrire	35
- Fondation "Das Leben meistern" pour familles avec 3 enfants et plus	36
- Concert de Noël à Belfaux	37
- Invitation à la Crèche vivante du Manoir	38

Photos et plans Alexandre Clerc Architectes Sàrl  
en première de couverture et page 19

Dessins de Pécub en pages 21, 23, 26

Dessin et BD de Fanny Schwab en page 31  
et en dernière de couverture



# CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 15 DÉCEMBRE 2010

1762 Givisiez, le  
15 novembre 2010/GST 6511

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mercredi **15 décembre 2010** à **20.00 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

## ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 octobre 2010  
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch))
- 2 Budget de fonctionnement 2011
- 3 Budget d'investissements 2011 :
  - 3.1 Agrandissement du centre scolaire et emprunt y relatif
  - 3.2 Participation à l'aménagement d'une salle d'escalade
  - 3.3 Reprise des infrastructures du PAD La Verna et emprunt y relatif
  - 3.4 Mesures d'économie d'énergie dans l'éclairage public et emprunt y relatif
- 4 Modification des statuts de l'Association de communes pour la création et l'exploitation d'une police intercommunale et du règlement général de police (ACoPol)
- 5 Divers

Au nom du Conseil communal

Le Syndic : Michel Ramuz  
Le secrétaire : Gérard Steinauer

# RÉCAPITULATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011

	Comptes 2009		Budget 2010		Budget 2011	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0. ADMINISTRATION	1'553'879.85	206'131.60	1'606'250.00	222'500.00	1'616'860.00	221'500.00
1. ORDRE PUBLIC	459'728.73	29'592.95	340'520.00	16'000.00	354'870.00	11'500.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'595'798.00	88'056.00	3'857'570.00	122'585.00	3'461'660.00	98'450.00
3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	1'170'661.95	592'248.80	519'850.00	64'500.00	519'620.00	19'500.00
4. SANTE	968'923.50	33'223.25	998'350.00	30'000.00	1'009'890.00	30'000.00
5. AFFAIRES SOCIALES	1'829'772.90	30'599.35	1'954'425.00	39'000.00	1'801'110.00	43'000.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'705'169.60	74'362.30	1'312'300.00	60'900.00	1'327'645.00	95'900.00
7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1'595'851.35	1'169'784.05	1'606'650.00	1'163'690.00	1'734'580.00	1'589'350.00
8. ECONOMIE	24'143.00	0.00	51'790.00	500.00	42'225.00	500.00
9. IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	3'576'287.48	14'307'706.23	2'342'130.00	12'687'445.00	3'890'760.00	13'113'425.00
<b>TOTAUX DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16'480'216.36</b>	<b>16'531'704.53</b>	<b>14'589'835.00</b>	<b>14'407'120.00</b>	<b>15'759'220.00</b>	<b>15'223'125.00</b>
Excédents charges/produits fonctionnement	51'488.17		-182'715.00		-536'095.00	

# EVOLUTION DES CHARGES LIÉES ET DES IMPÔTS ORDINAIRES

Désignation	Comptes apurés 2006	Comptes apurés 2007	Comptes apurés 2008	Comptes apurés 2009	Budget 2010	Budget 2011
Population légale de référence (Nombre d'habitants N-1 = année précédente)	2186	2367	2603	2758	2982	3000 (estimation)
Nombre contribuables personnes physiques	1828	1942	2084	2160 (estimation)	2165 (estimation)	2170 (estimation)
Impôts Personnes Physiques	6'377'072.50	6'328'563.05	6'670'855.65	(présumé) 6'750'928.40	(présumé) 6'629'100.00	(présumé) 7'010'000.00
Impôts Personnes Morales	4'319'008.50	4'791'979.40	4'096'861.50	4'191'099.40	4'200'000.00	3'900'000.00
<b>TOTAL RECETTES D'IMPOTS</b>	<b>10'696'081.00</b>	<b>11'120'542.45</b>	<b>10'767'717.15</b>	<b>10'942'027.80</b>	<b>10'829'100.00</b>	<b>10'910'000.00</b>
<i>Recettes d'impôts / habitant</i>	<i>4'892.99</i>	<i>4'698.16</i>	<i>4'136.66</i>	<i>3'967.38</i>	<i>3'631.49</i>	<i>3'636.67</i>
<i>Recettes d'impôts / contribuable pers. phys.</i>	<i>5'851.25</i>	<i>5'726.33</i>	<i>5'166.85</i>	<i>5'065.75</i>	<i>5'001.89</i>	<i>5'027.65</i>
Charges brutes liées à l'Etat	3'422'433.90	3'621'313.50	4'148'431.30	4'712'098.95	5'016'545.00	6'071'570.00
Charges brutes liées à la Région	2'068'508.30	2'069'970.20	2'395'798.65	2'604'082.40	2'757'575.00	2'751'460.00
<b>TOTAL CHARGES BRUTES LIEES</b>	<b>5'490'942.20</b>	<b>5'691'283.70</b>	<b>6'544'229.95</b>	<b>7'316'181.35</b>	<b>7'774'120.00</b>	<b>8'823'030.00</b>
<i>Charges brutes liées / habitant</i>	<i>2'511.87</i>	<i>2'404.43</i>	<i>2'514.11</i>	<i>2'652.71</i>	<i>2'607.02</i>	<i>2'941.01</i>
<i>Charges brutes liées / contribuable pers. phys.</i>	<i>3'003.80</i>	<i>2'930.63</i>	<i>3'140.23</i>	<i>3'387.12</i>	<i>3'590.82</i>	<i>4'065.91</i>

# COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011

## PRÉAMBULE

L'estimation du produit fiscal de l'an prochain est basée sur les taxations d'impôts 2008, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales, et ajustée selon les directives du Service cantonal des contributions. Elle tient compte également de l'évolution conjoncturelle et des réductions d'impôts décidées par le Grand Conseil ces dernières années.

Quant aux dépenses liées nettes (CHF 5'334'910) résultant de dépenses fédérales et cantonales, elles enregistrent une augmentation de CHF 968'350 en regard du budget 2010. D'autre part, les charges nettes liées à la région ascendent à CHF 2'738'560 et accusent une variation de + CHF 23'485 par rapport à l'an dernier.

## COMPARAISONS ENTRE BUDGET 2011, BUDGET 2010 ET COMPTES 2009

### 0 / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
-	<b>1'395'360</b>	- <b>1'383'750</b>	- <b>1'347'748.25</b>
Traitement, indemnités et frais du Conseil <sup>1/</sup>	- 293'000	- 295'000	- 277'905.85
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs	- 25'200	- 22'500	- 23'835.90
Traitement du personnel administratif <sup>2/</sup>	- 526'150	- 523'400	- 508'377.50
Charges salariales nettes <sup>3/</sup>	- 306'400	- 311'600	- 262'741.40
Participation à l'administration générale de l'Agglo	- 28'880	- 24'400	0.00
Imprimés et annonces	- 48'500	- 48'000	- 46'473.60
Fournitures de bureau, ports et téléphones	- 80'600	- 80'000	- 82'180.55
Réceptions et délégations	- 19'100	- 26'000	- 18'369.50
Mobilier et machines de bureau, informatique <sup>4/</sup>	- 45'000	- 35'000	- 97'235.40
Cotisations diverses	- 4'100	- 4'000	- 17'742.00
Frais divers de fonctionnement	- 34'430	- 33'850	- 34'722.95
Commission de perception impôt paroissial	+ 13'500	+ 15'000	+ 13'511.50
Emoluments pour documents d'identité et divers+	2'500	+ 5'000	+ 8'324.90

<sup>1/</sup> La rétribution du Conseil communal est budgétisée sur la base de 36 séances et environ 3500 heures de vacations.

<sup>2/</sup> Les salaires du personnel communal ont été adaptés au coût de la vie et enregistrent ainsi une légère augmentation. Une apprentie de commerce est venue compléter l'équipe administrative depuis août 2010.



<sup>3/</sup> Ce poste regroupe les charges sociales nettes de l'ensemble des salaires du personnel et des rétributions aux personnes qui se dévouent pour le bien-être de la communauté villageoise. Cela représente une masse salariale de CHF 1'520'000.

<sup>4/</sup> Cette rubrique comprend CHF 25'000 pour la maintenance de l'informatique, CHF 10'000 pour l'acquisition de programmes ainsi que le renouvellement de certains postes de travail et CHF 10'000 pour le remplacement de machines de bureau.

## 1 / ORDRE PUBLIC

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
	- 343'370	- 324'520	- 430'135.78
Justice de paix	- 41'910	- 51'020	- 49'826.00
Police locale <sup>5/</sup>	- 118'820	- 96'000	- 123'796.33
Service du feu: <sup>6/</sup>			
Solde sapeurs-pompiers/instructeurs	- 69'000	- 64'000	- 64'602.10
Equipements (./. subv. ECAB)	- 12'500	- 17'000	- 45'616.00
Dissolution de réserve	0	0	+ 15'000.00
Frais d'immeuble	- 32'060	- 32'000	- 29'598.85
Entretien matériel et véhicules	- 16'500	- 18'000	- 15'164.40
Repas et collations	- 7'000	- 15'000	- 7'028.55
Frais divers de fonctionnement	- 22'350	- 19'500	- 17'406.30
Militaire	- 500	0	- 997.20
Protection civile <sup>7/</sup>	- 22'730	- 12'000	- 91'100.05

<sup>5/</sup> Ce montant représente notre part à la police intercommunale (CHF 113'820) à laquelle s'ajoute la somme de CHF 5'000 pour les interventions de la police des pompiers lors de manifestations locales.

<sup>7/</sup> Ce montant se compose de la part de notre commune à la protection civile cantonale (CHF 9'800); le solde représente les frais de fonctionnement de l'abri public PC sis sous le centre commercial à Givisiez.

<sup>6/</sup> La défense incendie de notre commune occasionne des dépenses pour CHF 159'410, qui correspondent aux sommes engagées pour une année ordinaire.

## 2 / ENSEIGNEMENT ET FORMATION

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
	- 3'363'210	- 3'734'985	- 3'507'742.00
Ecole enfantine :			
- Part aux dépenses cantonales <sup>8/</sup>	- 251'200	- 376'700	- 247'491.90
- Classe supplémentaire 2ème année	0	0	- 27'258.45
Cycle obligatoire :			
- Part aux dépenses cantonales <sup>8/</sup>	- 1'239'500	- 1'417'300	- 1'271'134.45
- Cycle d'orientation <sup>8/</sup>	- 887'500	- 918'500	- 975'770.60
- Autres écoles <sup>8/</sup>	- 29'000	- 28'000	- 11'970.15
- Fournitures scolaires <sup>8/</sup>	- 45'000	- 50'000	- 43'397.30
- Frais extrascolaires <sup>8/</sup>	- 80'500	- 75'000	- 54'108.40
Services auxiliaires et classes spéciales <sup>8/</sup>	- 105'250	- 46'915	- 121'064.40
Ecoles spéciales pour handicapés <sup>8/</sup>	- 422'260	- 498'300	- 473'177.85
Formation professionnelle <sup>8/</sup>	- 83'800	- 73'620	- 68'537.50
Bourses d'études et d'apprentissages	- 5'000	- 25'000	- 30'400.00
Accueil extrascolaire <sup>9/</sup>	- 116'950	- 130'650	- 75'631.05
Entretien des machines et du mobilier	- 33'000	- 26'000	- 47'742.15
Transports scolaires de La Faye	- 53'250	- 58'000	- 51'401.00
Administration scolaire	- 11'000	- 11'000	- 8'656.80

<sup>8/</sup> Les dépenses obligatoires relatives à l'enseignement ascendent à CHF 3'144'010, en diminution de CHF 340'325, suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2011 de la nouvelle péréquation financière. Les dépenses de l'enseignement obligatoire représentent le 19,7 % du budget communal, sans les frais liés aux bâtiments.

<sup>9/</sup> Le service de l'accueil extrascolaire pour les classes primaires fonctionne à satisfaction, comme la collaboration avec l'Association Le Bosquet pour les classes enfantines. Le budget laisse apparaître une légère baisse des prévisions 2010.

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
	- 500'120	- 445'350	- 588'434.55
Bibliothèque communale	- 57'000	- 59'000	- 57'297.70
Conservatoire, écoles de musique et de chant	- 75'600	- 83'000	- 88'410.30
Participation à la culture régionale <sup>10/</sup>	- 157'920	- 117'200	- 136'752.95
Parrainages divers	- 5'000	- 5'000	- 3'900.00
Activités culturelles locales	- 25'000	- 25'000	- 31'748.80
Participation à Radio-Fribourg/Freiburg	- 2'500	- 5'000	- 5'000.00
Frais d'exploitation du centre sportif <sup>11/</sup>	- 65'600	- 55'150	- 110'692.10
Dons aux sociétés sportives <sup>12/</sup>	- 60'000	- 30'000	- 52'666.60
Entretien des places de jeux	- 5'000	- 5'000	- 8'290.00
Camps scolaires, colonies de vacances	- 46'500	- 43'500	- 57'384.80
Patinoire mobile	0	- 17'500	- 36'291.30

<sup>10/</sup> Nous enregistrons en 2011 la participation convenue pour le fonctionnement du théâtre «Equilibre» à Fribourg, soit CHF 10 par habitant.

<sup>11/</sup> Les dépenses relatives à ce chapitre sont stables et suivent le développement de notre centre sportif. Toutefois, dans un esprit de cohérence, les recettes concernant la location de la buvette ainsi que les frais relatifs à la conciergerie ont été mutés dans la rubrique «Immeubles» depuis 2010.

<sup>12/</sup> Cette somme représente la part communale versée aux diverses sociétés sportives pour la formation de la jeunesse. La variation par rapport à l'an dernier provient d'une dissolution de provision.

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
	- 979'890	- 968'350	- 935'700.25
Service d'Ambulance de la Sarine	- 57'820	- 57'100	- 47'557.20
Soins spéciaux	- 414'350	- 394'500	- 451'477.25
Homes pour personnes âgées	- 272'070	- 286'760	- 264'373.95
Soins ambulatoires	- 225'650	- 220'490	- 165'556.40
Services médical et dentaire scolaires	- 10'000	- 9'500	- 6'735.45

<sup>13/</sup> L'évolution des charges de cette position résulte de la variation démographique.

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
	- 1'758'110	- 1'915'425	- 1'799'173.55
Part à l'assurance maladie	- 44'500	- 39'000	- 54'572.65
Structures d'accueil de la petite enfance	- 466'000	- 438'500	- 407'171.40
Institutions pour handicapés	- 713'120	- 848'960	- 763'537.80
Part à l'aide sociale cantonale et régionale	- 318'300	- 333'600	- 337'830.00
Contributions diverses	- 107'590	- 123'365	- 103'567.00
Assistance locale	- 54'600	- 74'000	- 56'730.25
Animation locale	- 54'000	- 58'000	- 50'764.45
Aide extraordinaire pour Haïti	0	0	- 25'000.00

<sup>14/</sup> Les dépenses de ce chapitre correspondent à celles de l'an dernier, à l'exception de la participation au financement des institutions pour handicapés, influencée par la nouvelle péréquation financière, et l'aide sociale régionale, dont la répartition des charges se base uniquement sur la population légale.

## 6 / TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
	- 1'231'745	- 1'251'400	- 1'630'807.30
<b>Routes:</b> <sup>15/</sup>	- 683'240	- 736'100	- 1'101'927.70
Traitement du personnel édilitaire	- 239'140	- 254'000	- 235'636.40
Entretien du réseau routier	- 226'500	- 262'000	- 528'149.20
Entretien hivernal	- 45'000	- 45'000	- 92'027.25
Eclairage public	- 95'000	- 100'000	- 87'845.60
Etudes d'aménagements routiers	- 10'000	- 10'000	- 62'154.95
Frais de véhicules	- 38'000	- 37'000	- 33'990.10
Achats de machines et de matériel	- 20'000	- 18'000	- 49'870.20
Frais de télécommunications	- 3'500	- 4'000	- 4'540.30
Location d'espaces pour l'édilité	- 10'000	- 10'000	- 10'458.70
Redevance de la SGA	+ 3'900	+ 3'900	+ 2'745.00
<b>Transports publics</b> <sup>16/</sup>	- 548'505	- 515'300	- 528'879.60
Part au trafic régional	- 189'870	- 180'000	- 169'385.60
Participation à la CUTAF / Agglo Mobilité	- 303'235	- 264'100	- 282'300.00
Subvention des abonnements	- 50'000	- 48'000	- 54'754.00
Abonnements journaliers «Flexi»	- 5'400	- 23'200	- 22'440.00

<sup>15/</sup> Les sommes affectées au service de l'édilité sont légèrement inférieures au budget 2010 (- CHF 52'860). Toutefois, le Conseil communal tient à relever que, malgré la situation financière, il consacre à l'entretien du réseau routier un montant de CHF 226'500.

<sup>16/</sup> La participation communale à l'Agglo Mobilité accuse une augmentation de CHF 39'135, due à l'introduction de 12 paires de courses reliant la gare de Fribourg à Corminboeuf par la Zone industrielle 3 dès le 2 mai 2011. Le montant affecté visant à encourager l'utilisation des transports publics ascende à CHF 55'400 suite à l'augmentation du coût des cartes journalières et l'adaptation de leur prix de vente (+ CHF 10 par carte journalière).

## 7 / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
	- 145'230	- 442'960	- 426'067.30

### Eau potable: <sup>17/</sup>

(déficit 2011 CHF 14'385.- / taux de couverture 96,01 %)

Traitement de la préposée	- 4'000	- 4'500	- 3'221.85
Achats d'eau au Consortium	- 144'000	- 147'000	- 146'973.95
Participation au déficit du Consortium	- 49'000	- 51'000	- 46'174.80
Entretien du réseau	- 42'105	- 55'850	- 53'495.25
Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	- 21'000	- 20'000	- 17'762.50
Intérêts sur le capital investi	- 100'000	- 100'000	- 100'000.00
Produit des ventes et de la taxe fixe	+ 345'720	+ 342'800	+ 339'473.75

### Eaux usées: <sup>18/</sup>

(déficit 2011 CHF 0.- / taux de couverture 100,00 %)

Entretien du réseau des canalisations	- 25'000	- 30'000	- 23'962.65
Désaffectation et vidange des fosses	- 2'000	- 2'000	0.00
Frais d'exploitation des STEP	- 191'300	- 195'000	- 183'913.00
TVA	- 19'850	- 14'400	- 13'933.70
Intérêts sur le capital investi	- 200'000	- 100'000	- 100'000.00
Amortissements obligatoires	- 236'000	- 225'000	- 225'000.00
Produit de la taxe d'épuration	+ 674'150	+ 400'000	+ 388'506.70

### Déchets: <sup>19/</sup>

(déficit 2011 CHF 34'350.- / taux de couverture 94,03 %)

Frais de la déchetterie	- 143'300	- 139'660	- 119'247.45
Ramassage et traitement des déchets	- 222'000	- 230'000	- 217'268.35
Produit net des sacs taxés et de la taxe déchets	+ 330'950	+ 210'000	+ 204'438.00

### Divers:

Cimetière et Cercle d'Inhumation	- 15'770	- 10'000	- 6'564.15
Endiguements	- 30'000	- 19'000	- 20'964.45
Protection de la nature	- 4'500	- 5'200	- 3'161.95
Aménagement du territoire <sup>19/</sup>	- 39'000	- 39'000	- 76'841.70
Part à l'Agglo Aménagement régional	- 7'225	- 8'150	0.00

<sup>17/</sup> La rubrique «Eau potable» ne subit aucune modification en regard de l'an dernier et enregistre un taux de couverture des frais de 96,01 %.

<sup>18/</sup> L'augmentation de la taxe d'épuration de CHF 1 par m<sup>3</sup> et l'affectation de l'ensemble des charges financières consécutives à ce chapitre sont les principales variations de cette rubrique, qui atteint ainsi un taux de couverture de 100 %.

<sup>19/</sup> L'introduction de taxes liées à l'élimination des déchets décidées lors de l'Assemblée communale extraordinaire du 11 octobre 2010 influence le résultat de ce service, qui atteint un taux de couverture des frais de 94,03 %.

<sup>20/</sup> Ce poste représente les études en cours pour la mise en valeur de la propriété de la Chassotte, des terrains valorisables par la couverture de l'autoroute et de l'art. 97 RF acquis par la commune.

## 8 / ÉCONOMIE

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
	- 41'725	- 51'290	- 24'143.00
Part à la Corporation forestière de la Sonnaz	- 11'265	- 16'700	- 10'968.00
Part à la promotion touristique de l'Agglo	- 24'860	- 23'920	0.00
Part à la promotion économique de l'Agglo	- 5'600	- 10'670	- 13'175.00

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
	<b>+ 9'222'665</b>	<b>+ 10'335'315</b>	<b>+ 10'741'440.15</b>
<b>Impôts :</b>	<b>+ 11'425'680</b>	<b>+ 11'158'100</b>	<b>+ 12'963'931.80</b>
Revenu/fortune des personnes physiques	+ 6'265'000	+ 5'927'000	+ 5'498'549.80
Bénéfice/capital des personnes morales	+ 2'425'000	+ 2'600'000	+ 2'000'000.00
Contributions immobilières	+ 2'095'000	+ 1'917'100	+ 1'878'842.90
Prestations en capital	+ 125'000	+ 100'000	+ 152'300.40
Impôt spécial sur les immeubles	0	+ 100'000	+ 101'155.65
Impôts sur gains immobiliers et mutations	+ 150'000	+ 120'000	+ 185'609.45
Impôts et taxes diverses	+ 14'400	+ 6'500	+ 61'131.75
Impôt sur les véhicules à moteur	+ 355'780	+ 346'500	+ 343'416.50
Impôts sur les divertissements	+ 84'500	+ 85'000	+ 97'363.50
Soldes fiscaux des années précédentes	0	0	+ 2'724'753.40
Frais de poursuites et abandons d'impôts	- 44'000	- 24'000	- 39'614.80
Intérêts rémunérateurs	- 45'000	- 20'000	- 39'576.75
Provision pertes sur débiteurs	0	0	0.00
<b>Péréquation financière <sup>22/</sup></b>	<b>- 1'298'720</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>
Contribution à la péréquation des ressources	- 1'427'060	0	0.00
Attribution de la péréquation des besoins	+ 128'340	0	0.00
<b>Finances :</b>	<b>- 660'775</b>	<b>- 741'635</b>	<b>- 1'833'423.65</b>
Intérêts des dettes <sup>23/</sup>	- 210'785	- 360'285	- 317'526.74
Part aux frais financiers de l'Agglo	- 750	0	0
Amortissements obligatoires et locations fin. <sup>23/</sup>	- 498'340	- 431'000	- 451'000.00
Amortissements supplémentaires	0	0	- 1'096'805.95
Prise de participation	0	0	- 25'000.00
Intérêts des capitaux	+ 53'000	+ 53'500	+ 62'719.44
Honoraires et frais de gestion	- 3'900	- 3'850	- 5'810.40
<b>Immeubles : <sup>24/</sup></b>	<b>- 359'705</b>	<b>- 211'785</b>	<b>- 523'434.10</b>
Loyers du domaine communal	+ 39'560	+ 28'000	+ 29'872.60
Loyers des logements, de la Faye et du Rural	+ 212'240	+ 183'600	+ 169'440.00
Loyer du Manoir	+ 190'000	+ 190'000	+ 150'000.00
Loyers des centres sportif et scolaire	+ 59'500	+ 21'500	+ 20'921.40
Loyers payés à des tiers	- 51'000	- 3'000	- 3'000.00
Traitement du personnel de conciergerie	- 225'860	- 225'220	- 166'263.10
Assurances, énergies et nettoyages	- 203'970	- 209'000	- 193'262.70
Honoraires pour études diverses	- 5'000	0	0.00
Entretien des bâtiments <sup>24/</sup>	- 243'600	- 257'000	- 374'703.75



	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
Dissolution de réserve pour entretien	0	+ 200'000	0.00
Achats divers et frais du Registre Foncier	- 5'200	- 8'200	- 9'547.80
Equipements de locaux	- 15'000	- 20'000	- 44'580.05
Provision pour entretien des bâtiments	0	0	0.00
Décompte de la propriété de La Chassotte	- 111'375	- 112'465	- 102'310.70
<b>Postes non ventilables</b>	<b>+ 116'185</b>	<b>+ 130'635</b>	<b>+ 134'366.10</b>
Part. à l'Agglomération de Fribourg	0	0	- 20'307.00
Part. à Fusion 2016	- 6'155	- 13'265	- 1'163.90
Part. de la péréquation financière	0	+ 32'900	+ 31'431.00
Part. de l'Etat 2ème année école enfantine	+ 122'340	+ 111'000	+ 113'958.00
Dissolution du Cercle d'inhumation	0	0	+ 10'448.00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 536'095</b>	<b>- 182'715</b>	<b>+ 51'488.17</b>

<sup>21/</sup> Comme indiqué dans le préambule, le produit fiscal (+ CHF 267'580 par rapport à 2010) a été adapté d'une part en fonction des directives du Service cantonal des contributions et d'autre part à l'évolution démographique et conjoncturelle propre à notre commune.

<sup>22/</sup> Cette position représente les effets tangibles pour notre commune de la nouvelle péréquation financière des ressources et des besoins acceptée en mars dernier, non seulement par le peuple fribourgeois mais également par les citoyennes et citoyens de Givisiez (environ 65 % d'avis favorables).

<sup>23/</sup> L'évolution de la dette communale, l'affectation des frais effectifs liés à la protection de l'environnement et le renouvellement de certains emprunts influencent directement les postes «Intérêts des dettes» (- CHF 149'500) et «Amortissements obligatoires» (+ CHF 67'340).

<sup>24/</sup> L'ensemble des locations du patrimoine communal ont été regroupées sous la rubrique «Immeubles» (+ CHF 78'200), ainsi que les dépenses relatives à l'entretien (CHF 243'600) légèrement inférieures au budget 2010.

## COMMENTAIRES DU CONSEIL COMMUNAL

Ce budget, qui enregistre les effets de la nouvelle péréquation financière, confirme la tendance constatée ces dernières années, où l'on remarque que la courbe des dépenses augmente plus rapidement que celle des ressources.

De plus, les baisses d'impôts décidées sur le plan cantonal, appliquées de facto aux ressources communales, ajoutées aux effets conjoncturels qui touchent la zone industrielle (laquelle représente à Givisiez environ 38 % du produit fiscal dans les comptes 2008), et ceci malgré l'introduction de nouvelles taxes, laissent présager des années plus difficiles.

C'est pourquoi le Conseil communal, en collaboration avec la Commission financière, analysera l'évolution des budgets futurs afin de maintenir un équilibre financier acceptable.

# BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2011

## 1 / ORDRE PUBLIC

Subventions ECAB pour véhicules de sapeurs-pompiers CHF - 210'000  
(subventions à percevoir en 2011 concernant le crédit accordé par l'Assemblée communale du 16 décembre 2009, Givisiez ayant piloté l'achat des trois véhicules acquis en commun avec Corminboeuf et Granges-Paccot)

## 2 / ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Agrandissement du centre scolaire CHF 2'000'000  
(montant qui sera vraisemblablement payé en 2011 sur le crédit demandé à l'Assemblée communale du 15 décembre 2010: voir les explications dans le présent message)

## 3 / CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Réfection et couverture de la patinoire sèche de Chandolan CHF 200'000  
(montant qui sera dépensé en 2011 sur le crédit accordé par l'Assemblée communale du 16 décembre 2009)

Participation à l'aménagement d'une salle d'escalade CHF 35'000  
(crédit demandé à l'Assemblée communale du 15 décembre 2010: voir les explications dans le présent message)

Aménagement de la place de jeux de La Faye-Est CHF 200'000  
(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à l'Assemblée communale au printemps 2011)

## 4 / SANTÉ

Agrandissement de l'Hôpital cantonal CHF 53'500  
(dépense d'investissement liée à une décision du Grand Conseil)

Participation à l'étude du projet «Les Terrasses du Manoir» CHF 60'000  
(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à l'Assemblée communale au printemps 2011)

## 6 / TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

---

Reprise des infrastructures du PAD La Verna (crédit demandé à l'Assemblée communale du 15 décembre 2010: voir les explications dans le présent message)	CHF	120'000
Mesures d'économies d'énergie dans l'éclairage public (crédit demandé à l'Assemblée communale du 15 décembre 2010: voir les explications dans le présent message)	CHF	490'000
Participation du Groupe E	CHF	- 140'000

## 7 / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

---

Reprise des infrastructures du PAD La Verna (crédit demandé à l'Assemblée communale du 15 décembre 2010: voir les explications dans le présent message)	CHF	60'000
Taxes de raccordement au réseau d'eau potable	CHF	- 10'000
Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées	CHF	- 15'000

## 9 / IMPÔTS, FINANCES ET IMMEUBLES

---

Réfection des façades de la ferme de Toutvent (dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à l'Assemblée communale au printemps 2011)	CHF	150'000
<b>Total net des investissements à financer en 2011</b>	<b>CHF</b>	<b>2'993'500</b>

# AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE

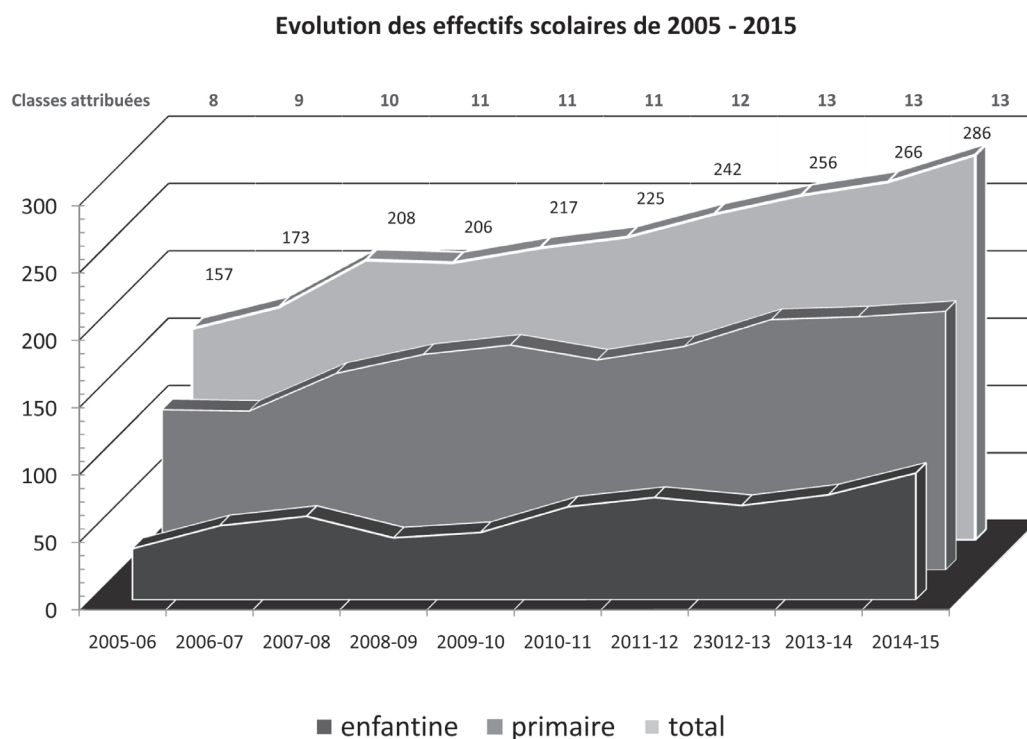
## Rappel

Dans son Message d'automne 2009, le Conseil communal expliquait le besoin d'agrandir le centre scolaire et demandait un crédit d'étude de CHF 150'000, que lui accordait l'Assemblée communale du 16 décembre.

Un groupe de travail – formé de représentants du Conseil communal et de la Commission financière ainsi que d'un expert citoyen de Givisiez – organisait alors un mini concours, où quatre bureaux d'architectes de la région se virent confier des mandats d'études parallèles. En juillet 2010, un collège d'experts examina les quatre projets déposés et proposa au Conseil communal le choix de celui présenté par le bureau Alexandre Clerc Architectes Sàrl à Fribourg.

Tous ces projets, avec plans et maquettes, furent exposés au public le 2 octobre 2010 au Rural, où chacun put aussi prendre connaissance du rapport des experts.

Le Conseil communal ne revient donc pas, ici, sur le besoin de cet agrandissement, largement expliqué l'automne passé, ni sur les autres projets du concours écartés par les experts. Il publie néanmoins ci-après le graphique de l'évolution des effectifs scolaires, selon les derniers chiffres reçus en novembre 2010.



## Descriptif du projet

Cet agrandissement du centre scolaire est prévu dans l'espace sis entre le Rural et la Maison communale, à l'ouest du bâtiment 78. Il se situe sur la place de jeux existante, qui sera déplacée. Le mini terrain de football restera.

Le bâtiment de deux étages, totalisant 3'882 m<sup>3</sup> SIA, comprendra quatre salles de classe enfantine, une cuisine commune et une salle d'activités manuelles. Distribuées par un hall lumineux, ces salles disposeront aussi de locaux de service et de vestiaires.

Au sous-sol se trouveront les locaux techniques, de rangement et de conciergerie. C'est aussi par le sous-sol qu'une liaison fermée souterraine reliera ce nouveau bâtiment au centre scolaire existant ainsi qu'au Rural.

Extérieurement, le nouveau bâtiment proposera une façade en béton teinté de couleur verte, une isolation performante et un doublage intérieur. La toiture, en pente, sera végétalisée. De par la qualité et l'épaisseur importante de l'isolation, l'excellent pouvoir isolant des triples vitrages, les stores à lamelles et la mise en place d'une ventilation contrôlée, ce bâtiment répondra au standard Minergie P, ce qui permettra une faible consommation d'énergie. La production de chaleur sera assurée par la chaufferie du bâtiment 92.

Tous les espaces seront équipés d'une isolation acoustique au plafond, d'un revêtement mural punaisable dans les salles de classe et d'un revêtement de sol synthétique, pratique à entretenir. Les salles disposeront de nombreuses armoires de rangement.

## Recapitulation des couts

Coût total TTC	CHF	3'450'000
Crédit d'étude	CHF	- 150'000
Crédit brut nécessaire pour la construction	CHF	3'300'000
Subventions cantonales (estimation)	CHF	- 200'000
Montant net à la charge de la commune	CHF	3'100'000
Coût CFC 2 + canal de liaison 2'755'840	CHF	710.00 / m <sup>3</sup>
Coût CFC 2 + canal de liaison 2'755'840	CHF	2'850.00 / m <sup>2</sup>

## Crédit

**Le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 15 décembre 2010 un crédit brut de CHF 3'300'000 pour l'agrandissement du centre scolaire, montant financé par un emprunt de CHF 3'100'000 et par CHF 200'000 de subventions cantonales.**

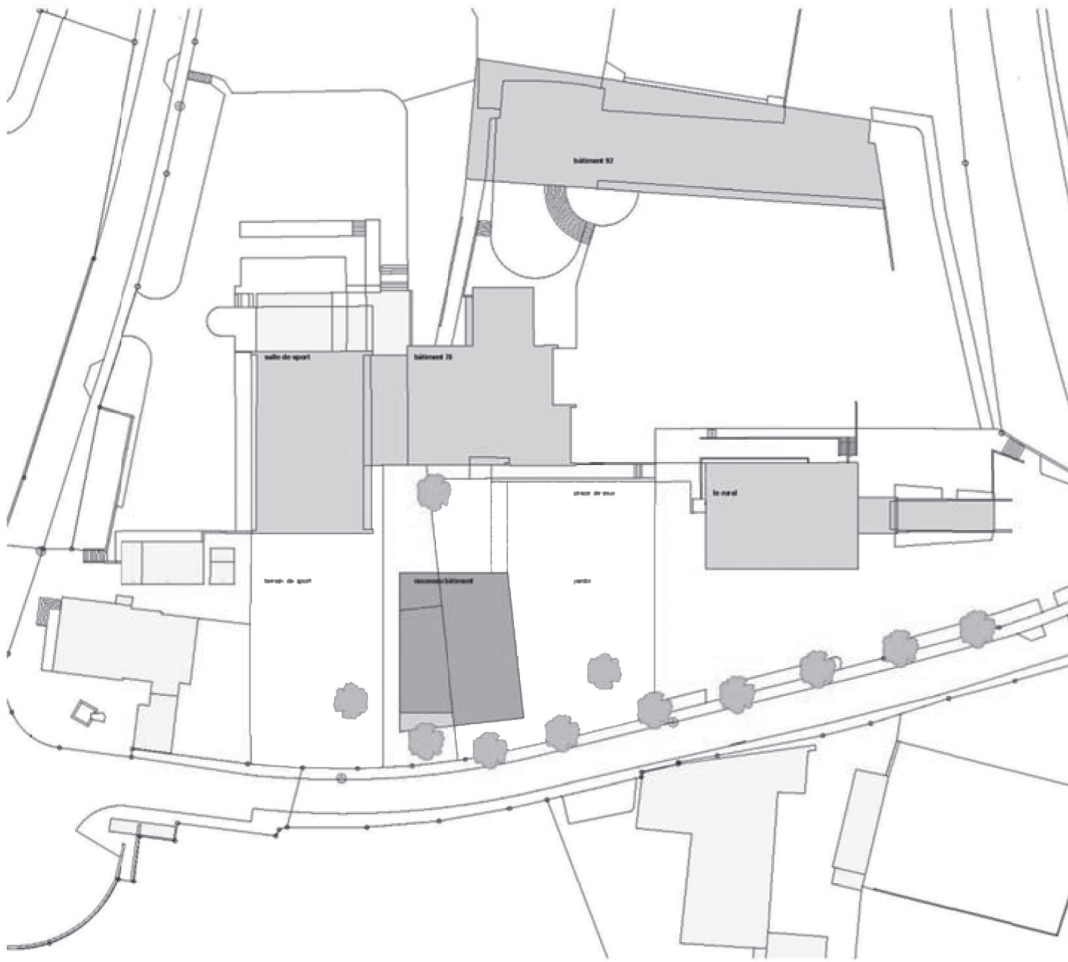
Cette dépense aura les incidences suivantes, prises en compte dans la planification financière de la commune :

- intérêts passifs sur emprunts (taux 2%)	CHF	62'000
- amortissement annuel minimal (taux 3%)	CHF	93'000
- charges annuelles d'exploitation (estimation)	CHF	30'000
Total	CHF	185'000

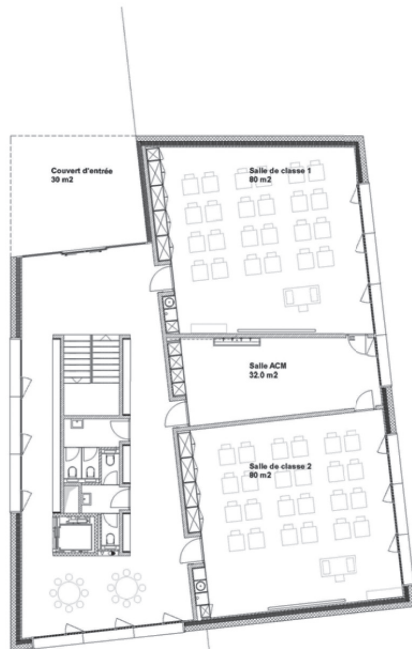
## Conclusion

En 1978, Givisiez inaugurait son centre scolaire avec quelque 900 habitants. En 1992, lors du premier agrandissement, la commune comptait environ 1800 habitants et nous serons plus de 3000, en 2012, pour fêter ce nouveau bâtiment.

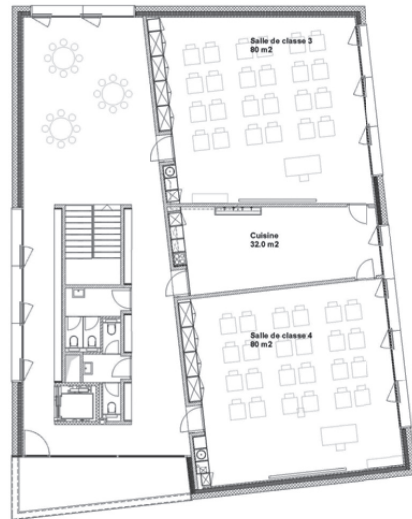
Trois dates, trois étapes, mais une seule école, animée par une équipe compétente et motivée, que le Conseil communal remercie, félicite et encourage au passage!



Plan de situation



Plan du rez-de-chaussée



Plan du 1<sup>er</sup> étage

## **PARTICIPATION À L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'ESCALADE**

Soutenue notamment par Genilem et par FriUp, la société Grimper.ch ouvrira en février 2011 une salle d'escalade «Bloczone» à la route Henri-Stephan 12, à Givisiez. L'offre comprendra la mise à disposition d'une infrastructure répondant aux derniers standards de qualité, des cours d'escalade, la location et la vente de matériel.

L'escalade est une activité en plein essor, ne devant pas son succès à un effet de mode comme le prouve un nombre de pratiquants croissant régulièrement depuis trente ans. Les structures d'escalade indoor constituent un facteur essentiel de ce succès: confortables et faciles d'accès, elles permettent à chacun de pratiquer ce sport sans danger.

L'escalade de bloc, en particulier, est une discipline qui rassemble de plus en plus d'adeptes. Elle se pratique sans corde, sur des parois hautes de 4 m. La sécurité est alors assurée par des matelas de réception. Diverses structures de la salle y seront dédiées mais une grande partie de l'infrastructure sera également constituée de murs d'escalade classiques, dont on entreprend l'ascension assuré(e) par une corde.

L'offre dans la région de Fribourg ne suffit plus à la demande et le mur d'escalade de la Porte de Morat, bien qu'il soit peu ouvert au grand public, connaît une très forte fréquentation.

La salle Blockzone de Givisiez ne s'adressera pas uniquement aux passionnés de sport de montagne, mais intéressera chaque personne souhaitant s'initier à l'escalade et pratiquer ce sport occasionnellement. Les groupes et les écoles, notamment, pourront y organiser de saines activités, alors que les entreprises y trouveront un original but de sortie pour leur personnel.

Cet aménagement relève de l'initiative privée, pour un investissement avoisinant le million de francs.

S'agissant néanmoins d'une infrastructure sportive à usage public, les collectivités se doivent de soutenir les initiants dans la concrétisation de ce projet. Ainsi l'Etat de Fribourg et la Loterie Romande ont-ils décidé de le subventionner, de même que certaines communes de la région.

En tant que commune de site, Givisiez ne peut évidemment pas ignorer un tel équipement qui contribuera aussi à son rayonnement.

**Le Conseil communal propose dès lors à l'Assemblée communale du 15 décembre 2010 d'octroyer un crédit de CHF 35'000 destiné à participer à l'aménagement d'une salle d'escalade par Grimper.ch à la route Henri-Stephan 12, montant à prélever des capitaux disponibles en 2011.**



## REPRISE DES INFRASTRUCTURES DU PAD LA VERNA

Le PAD La Verna, établi sur l'ancien site de production de l'entreprise Alfred Helfer SA, produits en ciment, permet la construction des immeubles locatifs sis route des Taconnets 2-12 et de l'immeuble mixte de la route de Belfaux 8a/b. Tous ces bâtiments sont aujourd'hui habités. Une centaine de personnes y vivent ainsi que deux entreprises et deux commerces.

Un parc public arborisé occupera le centre du quartier. Appelé «Parc Helfer», cet espace de verdure rappellera une page importante du développement industriel de Givisiez, où cette entreprise joua un rôle de précurseur.

En vertu d'une convention passée le 16 avril 2004 avec le promoteur de ce quartier, la commune doit reprendre et subventionner certaines infrastructures que celui-ci a intégralement préfinancées. Il s'agit :

- du trottoir longeant la route des Taconnets (devant les immeubles 2-12),
- de la place d'orientation de la Zone industrielle 2, réalisée dans ce contexte,
- du chemin piétonnier principal, traversant le quartier du nord au sud, avec son escalier d'accès à la route des Taconnets et son éclairage public,
- du réseau d'alimentation en eau et de défense-incendie.

Le total des participations communales s'élève à CHF 120'000 au chapitre des routes et CHF 60'000 en ce qui concerne celui de l'eau. Celles-ci seront versées vraisemblablement en 2011, lorsque toutes les conditions fixées par la convention auront été respectées, notamment la fin des travaux d'aménagement et les inscriptions au registre foncier.

**En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 15 décembre 2010 un crédit de CHF 180'000 pour la reprise des infrastructures du PAD La Verna, montant financé par un emprunt.**

Cet emprunt induira annuellement CHF 3'600 d'intérêts passifs (2 %) et CHF 7'200 d'amortissements (4 %), introduits au budget de fonctionnement.



## MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public apporte visibilité, sécurité et confort dans les secteurs urbanisés. Pas moins de 822 lampes éclairent aujourd'hui les routes, chemins et trottoirs de Givisiez, où la commune consomme globalement quelque 748'000 kWh pour un coût d'électricité qui avoisinera CHF 125'000 en 2010.

Nul ne peut rester insensible face à la question énergétique. D'autre part, une préoccupation économique est aussi de mise à Givisiez, dont le réseau éclairé ne cesse de croître – comme les tarifs, d'ailleurs – alors que l'horizon financier de la commune s'assombrit...

Le Conseil communal a commandé cette année au Groupe E un audit de l'éclairage public. Ce rapport, rendu en septembre, propose les trois mesures suivantes :

- a/ le remplacement des installations à vapeur de mercure – un tiers des lampes existantes – par des luminaires sodium HP ou LED plus performants, d'une durée de vie nettement plus élevée et beaucoup moins gourmands en énergie (il faut savoir à cet égard que les directives de l'Union Européenne visent à interdire, à l'horizon 2017, certaines technologies telles que les lampes à vapeur de mercure);
- b/ la réduction de la puissance des lampes pendant les «heures creuses» de la nuit (soit environ 2'200 h sur les 4'300 h qu'elles brûlent par année), voire l'extinction de l'éclairage entre 01.00 h et 05.00 h sur certains axes peu ou pas habités;
- c/ la réduction de l'intensité de l'éclairage dans les quartiers résidentiels, en remplaçant les lampes de 70 W sodium par des ampoules de la nouvelle génération, de 50 W ou 35 W.

Selon le rapport d'audit, la combinaison de ces trois mesures permettrait à la commune d'économiser 157'430 kWh, soit environ CHF 20'000 par année.

La technologie LED, introduite cette année à la route André-Piller (Zone industrielle 3), y donne entière satisfaction. La presse s'en est d'ailleurs fait l'écho, vantant les mérites de ce matériel en termes de durabilité (40'000 heures, au lieu de 10'000 pour les lampes à vapeur de mercure), d'économie d'énergie (36 à 40 %) et de performances (meilleur rendu des couleurs, uniformité de l'éclairage, absence de lumière parasite à l'arrière du luminaire).

La mise en place de ces mesures nécessite un investissement de CHF 490'000.-, auquel le Groupe E participerait à hauteur de CHF 140'000.-. Il en résulterait une dépense nette de CHF 350'000.- à la charge de la commune.

Même financé par un emprunt au taux de 2 % l'an (CHF 7'000), il s'agit d'un bon investissement en regard des économies d'énergie réalisables par la commune. Cette action va aussi dans le sens d'une politique environnementale responsable.

**Le Conseil communal propose dès lors à l'Assemblée communale du 15 décembre 2010 d'octroyer un crédit brut de CHF 490'000 pour la modification des luminaires d'éclairage public, montant financé par un emprunt de CHF 350'000 et par une participation du Groupe E de CHF 140'000.**



# MODIFICATION DES STATUTS DE L'ACOPOL

Créée en 2004, l'Association de communes pour la création et l'exploitation d'un corps de police intercommunale (ACoPol) regroupe les communes de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne, où elle est basée.

Son assemblée des délégués du 17 novembre 2010 propose les modifications statutaires suivantes :

## Denomination de l'association

Le mot «création» n'a plus sa raison d'être dans la dénomination de l'association. Il est donc proposé d'appeler celle-ci : *Association de communes pour l'exploitation d'un corps de police intercommunale (ACoPol)*.

## Controles d'identité

Avec l'accord de la Police cantonale, de la Direction de la sécurité et de la justice, ainsi que du Service des communes, un nouvel article 40a est libellé comme suit :

### *Article 40a - Identification*

<sup>1</sup> *Les agents peuvent demander à d'éventuels perturbateurs ou contrevenants de décliner leur identité, lorsque cette demande entre dans le cadre des tâches qui leur sont attribuées par le présent règlement ou déléguées aux communes membres de l'Association.*

<sup>2</sup> *Toutefois, un contrôle d'identité ne peut être effectué qu'en présence de circonstances objectives minimales, en particulier :*

- a) lors de recherches organisées à la suite de la commission d'une infraction grave ;*
- b) à l'égard d'une personne dont les indices font présumer qu'elle a commis ou se prépare à commettre une infraction, ou qu'elle fait l'objet de recherches de police.*

## Police des chiens

Suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2007, de la loi sur la détention des chiens, les communes disposent de compétences bien définies et doivent édicter leurs propres règlements. Celles de l'ACoPol se sont mises d'accord pour établir le leur sur les mêmes bases, chacune gardant néanmoins la liberté de fixer sa propre taxe sur les chiens. A Givisiez, le règlement sur la détention et l'imposition des chiens fut adopté le 11 octobre 2010 par l'Assemblée communale.

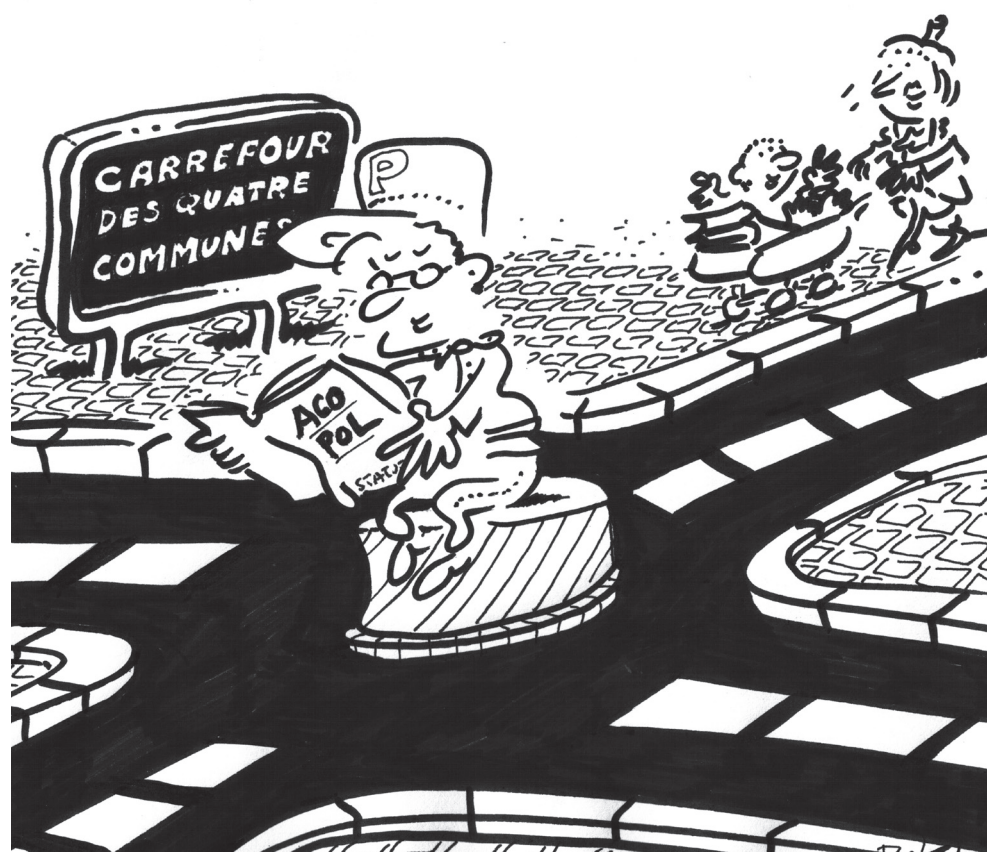
L'adoption de ces réglementations communales particulières sur la police des chiens entraîne l'abrogation, respectivement la modification de dispositions du règlement général de police de l'ACoPol relatives à cette problématique (articles 50 à 54), à savoir :

Texte actuel	Texte proposé
<p>Art. 50 - Règle générale</p> <p>Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter que les animaux ne troublent l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.</p>	<p><i>(Inchangé)</i></p>
<p>Art. 51 - Lieux publics</p> <p><sup>1</sup> A l'intérieur de la localité, les chiens se trouvant sur les lieux publics doivent être tenus en laisse. A l'extérieur de la localité, ils doivent être tenus en laisse à l'approche de passants.</p> <p><sup>2</sup> Sur les lieux de foires et de marchés, les parcs, promenades, places de jeux, places et parcours de sports, ainsi que lors de manifestations publiques, les chiens doivent toujours être tenus en laisse.</p> <p><sup>3</sup> Toute mesure utile doit en outre être prise afin d'empêcher les chiens d'importuner les passants et les usagers des transports publics, de pénétrer sur les propriétés d'autrui et de souiller la voie publique et ses abords. Les crottes de chiens doivent être aussitôt enlevées par celui qui a la garde de l'animal.</p> <p><sup>4</sup> Dans tous les cas, le chien doit être muni d'un collier portant la marque officielle, conformément à la législation relative à l'impôt sur les chiens.</p> <p><sup>5</sup> La législation sur la chasse relative aux chiens errants est réservée.</p>	<p><i>Art. 51 - Détenion des chiens</i></p> <p><i>La détention des chiens est régie par la réglementation spéciale.</i></p>
<p>Art. 52 - Autres prescriptions</p> <p><sup>1</sup> L'accès des chiens et d'autres animaux domestiqués à certains lieux publics peut être limité ou interdit.</p> <p><sup>2</sup> Le Conseil communal compétent est autorisé à prendre des mesures contre la prolifération des pigeons, des chats errants ou d'autres animaux.</p>	<p><i>Art. 52 - Autres animaux</i></p> <p><i><sup>1</sup> L'accès d'autres animaux domestiqués à certains lieux publics peut être limité ou interdit.</i></p> <p><i><sup>2</sup> Le Conseil communal compétent est autorisé à prendre des mesures contre la prolifération des pigeons, des chats errants ou d'autres animaux, d'entente avec les services concernés, notamment le service chargé des forêts et de la faune ainsi que le service chargé de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.</i></p>

Texte actuel	Texte proposé
<p>Art. 53 - Responsabilité</p> <p>L'observation des articles 50 à 52 incombe, sauf disposition contraire, au détenteur de l'animal, ou à celui qui en a la garde immédiate.</p>	<p>Art. 53 - Responsabilité</p> <p><i>L'observation des articles 50 et 52 incombe, sauf disposition contraire, au détenteur de l'animal, ou à celui qui en a la garde immédiate.</i></p>
<p>Art. 54 - Législations spéciales</p> <p>Les dispositions de la LACP (article 8, chiffres 7 et 14), de la législation sur la protection des animaux et de celle sur les denrées alimentaires sont réservées.</p>	<p>Art. 54 - Législations spéciales</p> <p><i>Les dispositions de la législation sur la protection des animaux et de celle sur les denrées alimentaires sont réservées.</i></p> <p>[La LACP a été entièrement modifiée en 2006 et ne contient plus de disposition relative aux chiens]</p>

Considérées comme des modifications essentielles des statuts au sens de l'article 113 alinéa 1 LCo, celles-ci doivent recueillir l'accord de l'unanimité des communes membres de l'ACoPol.

**En conséquence, le Conseil communal de Givisiez recommande à l'Assemblée communale du 15 décembre 2010 d'approuver les modifications des statuts de l'ACoPol telles que proposées par son assemblée des délégués du 17 novembre 2010 et publiées ci-avant.**



## COLLECTE HEBDOMADAIRE DES DÉCHETS MÉNAGERS : INTRODUCTION DU GIVI'SAC DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011

Approuvé le 11 octobre 2010 par l'Assemblée communale, le nouveau règlement sur la gestion des déchets entrera en vigueur à Givisiez le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les sacs munis de vignettes bleues seront encore admis au ramassage du 4 janvier 2011.

Fondé sur le principe du pollueur-payeur imposé par la législation cantonale, le nouveau règlement introduit notamment une taxe d'élimination des déchets, que le Conseil communal a fixée dans son ordonnance d'application du 18 octobre 2010 publiée ci-après.

Ce règlement prévoit aussi l'utilisation d'un sac officiel pour la collecte des déchets ménagers remis au ramassage hebdomadaire: le «GIVI'SAC» de couleur blanche et portant les armoiries de Givisiez.

Soucieux de favoriser l'économie de proximité, le Conseil communal a limité le réseau de vente du GIVI'SAC à cinq commerces détaillants d'alimentation de Givisiez:

<b>la boulangerie Grandjean Frères Sàrl</b>	route de Belfaux 2
<b>le PAM Marché Biolley</b>	route du Château-d'Affry 6
<b>le shop de la station-service Agip</b>	route de Belfaux 15
<b>la shop de la station-service Migrol</b>	impasse de la Colline 2
<b>la boucherie Brod'Art Viandes SA <sup>1/</sup></b>	route de Belfaux 11

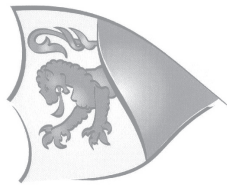
lesquels, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, devront appliquer les prix de vente suivants (TVA 8 % et taxe communale incluses):

CHF 11.80	pour 1 rouleau de 10 sacs de 17 litres
CHF 21.80	pour 1 rouleau de 10 sacs de 35 litres
CHF 33.70	pour 1 rouleau de 10 sacs de 60 litres
CHF 31.00	pour 1 rouleau de 5 sacs de 110 litres

Quant aux clips pour conteneurs (capacité maximale 800 litres), ils devront être achetés à l'administration communale au prix de CHF 325.50 les 10 clips.

Le Conseil communal encourage chacune et chacun à persévérer dans les bonnes habitudes de tri des déchets prises jusqu'ici, voire à accentuer cet effort. Le porte-monnaie du ménage, les finances communales et l'environnement y trouveront tous leur compte!

<sup>1/</sup>dès son ouverture, en été 2011.



## COMMUNE DE GIVISIEZ

### Ordonnance d'application du règlement sur la gestion des déchets

*Le Conseil communal de Givisiez*

*Vu*

*Les articles 8, 9, 11, 12, 15, 17, 18, 22, 23, 24, 25 et 27 du règlement sur la gestion des déchets du 11 octobre 2010*

*Ordonne*

Modalités de ramassage **Article premier** <sup>1</sup> Seuls les déchets urbains sont collectés par le service de voirie et à condition qu'ils soient dans des sacs officiels. Ceux-ci portent les armoiries de la commune de Givisiez et sont de couleur blanche;

- a. Leurs capacités peuvent être de 17, 35, 60 ou 110 litres, ou
- b. des conteneurs (d'une capacité maximale de 800 litres) remplis de

1

sacs non officiels munis d'un clip officiel.

- c. Font exception les couches culottes, qui, déposées dans des sacs transparents distincts, au même endroit que les ordures ménagères, sont ramassées gratuitement.

<sup>2</sup> Les déchets urbains sont :

- a. collectés selon le plan de ramassage diffusé par le Conseil communal
- b. déposés le jour du ramassage au bord de la voie publique.

Encombrants

**Article 2.** <sup>1</sup> On entend par déchets encombrants tous gros déchets urbains combustibles n'entrant pas dans un sac officiel de 110 litres.

<sup>2</sup> Les déchets encombrants :

- a. font l'objet d'une collecte séparée selon le plan de ramassage diffusé par le Conseil communal
- b. sont déposés le jour du ramassage au bord de la voie publique (au plus tôt la veille au soir)

Collectes

**Article 3.** <sup>1</sup> La déchetterie collecte les déchets particuliers suivants :

- (Règl. Art 8-9-12-27)
- Papier, carton
  - Bouteilles de boissons en PET
  - Verre trié par couleur
  - Fer blanc
  - Aluminium
  - Piles, batteries
  - Huiles usées
  - Néons et ampoules à gaz
  - Matériaux inertes
  - Polystyrène
  - Déchets compostables
  - Gazon
  - Branchages
  - Déchets spéciaux
  - Médicaments
  - Capsules de café
  - Cartouches d'encre d'imprimantes
  - Textiles

2



<p><sup>2</sup> L'accès à la déchetterie est limité au détenteur de la vignette d'accès. Celle-ci est remise gratuitement à chaque ménage.</p> <p><sup>3</sup> Tout autre déchet est exclu de la collecte.</p> <p>de base <b>Article 4.</b> <sup>1</sup> La taxe de base est perçue annuellement au prorata temporis.</p> <p>Art 17- ) <sup>2</sup> Le Conseil communal arrête, chaque année, le montant de la taxe de base et les modalités de perception lors de l'élaboration du budget communal.</p> <p><sup>3</sup> La taxe de base applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CHF 65.00 pour un ménage de 1 personne</li> <li>- CHF 130.00 pour un ménage de 2 personnes et plus</li> <li>- CHF 100.00 pour une personne morale.</li> </ul> <p>«por- ille <b>Article 5.</b> <sup>1</sup> La taxe au sac est fonction de la capacité du sac.</p> <p>Art 17- 25) <sup>2</sup> Le Conseil communal arrête, chaque année, le montant de la taxe et les modalités de perception lors de l'élaboration du budget communal.</p> <p><sup>3</sup> La taxe applicable au sac dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sac de 17 litres : Fr. 0.85</li> <li>- Sac de 35 litres : Fr. 1.70</li> <li>- Sac de 60 litres : Fr. 2.60</li> <li>- Sac de 110 litres : Fr. 5.00</li> </ul> <p><sup>4</sup> La taxe applicable au clip dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 est fixée à CHF 29.55/pièce pour les conteneurs d'une capacité maximale de 800 litres.</p> <p>ments Art 15- <b>Article 6.</b> <sup>1</sup> Le Conseil communal arrête, chaque année, le tarif sur la base des coûts effectifs lors de l'élaboration du budget communal.</p> <p><sup>2</sup> Un émoulement de CHF 50.-/heure est perçu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les contrôles donnant lieu à contestation.</p> <p><sup>3</sup> Les prestations spéciales, que l'administration communale n'est pas tenue d'exécuter en vertu du règlement sur la gestion des déchets du 11</p>	<p>octobre 2010, sont facturées en fonction des coûts effectifs d'élimination et de transport.</p> <p>Entrée en vigueur <b>Article 7.</b> La présente ordonnance entre en vigueur en même temps que le règlement relatif à la gestion des déchets, mais au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2011.</p> <p>Givisiez, le 18 octobre 2010</p> <p style="text-align: center;">Au nom du Conseil Communal</p> <p>Le secrétaire : Gérard Steinauer</p> <p>Le Syndic : Michel Ramuz</p>
--	---

## **ADMINISTRATION COMMUNALE : SONNEZ, PRENEZ UN TICKET ET ATTENDEZ VOTRE TOUR...**

Après quelques mois d'exil au premier étage, la réception de l'administration retrouva récemment sa place au rez de la Maison communale, dans une configuration modifiée. Une utilisation plus rationnelle de l'espace, la séparation du secrétariat et du service financier ainsi qu'une confidentialité améliorée dans le contact au guichet en sont les principales caractéristiques.

Renonçant à un agrandissement du bâtiment – qui ne se justifiait pas dans la perspective d'une fusion de communes – le Conseil communal travailla avec les surfaces à disposition. Il prit ainsi l'option d'aménager une salle d'attente dans le hall d'entrée de l'immeuble.

**Les usagers sonnent, prennent un ticket numéroté, attendent leur tour et poussent la porte lorsque leur numéro est affiché. Une caméra vidéo renseigne le personnel sur la file d'attente.**

Ce système fonctionne bien là où on l'utilise. A l'administration communale, il offre aussi l'indispensable discrétion par rapport à ce qui se dit au guichet. Et nul ne s'en plaindra, hormis les curieux aux oreilles tendues.

Pour rappel, l'administration communale est ouverte au public les après-midi,

le lundi	de 13.30 h à 17.00 h
le mardi	de 13.30 h à 18.30 h
le mercredi	de 13.30 h à 17.00 h
le jeudi	de 13.30 h à 17.00 h
le vendredi	de 13.30 h à 16.00 h (idem les veilles de fêtes).

Dans bien des cas, quelques clics sur [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch) éviteront le passage ou le coup de fil à la commune.

Mais chaque personne qui s'y rendra recevra le service qu'elle est en droit d'attendre.



## DU CHANGEMENT À LA TÊTE DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Après 32 ans d'activité au sein, puis à la tête du corps des sapeurs-pompiers de Givisiez, le **Capitaine Roland Berger** quittera celui-ci au 31 décembre 2010.

Le Conseil communal lui adresse ses plus vifs remerciements pour les innombrables et excellents services rendus à la population et aux entreprises de Givisiez, avec loyauté, fidélité, compétence et dévouement, comme sapeur, spécialiste, cadre, puis en tant que commandant. Le Cap Berger géra avec doigté, justice et fermeté les rapports humains et hiérarchiques avec ses collègues et ses subordonnés, ainsi qu'avec les autorités locales et préfectorales. Il fit aussi honneur à la commune dans ses contacts régionaux, comme lors des interventions d'envergure ou le corps des sapeurs-pompiers de Givisiez fut appelé en renfort.

Le Cap Berger restera une référence et un modèle à citer en exemple à tous ceux qui viseront cette difficile carrière.

Pour lui succéder, sur proposition de l'Etat-major et de la Commission du feu, avec l'aval de la Préfecture et de l'ECAB, le Conseil communal a nommé le **Capitaine Cédric Fragnière**, qui a suivi toute la filière de formation des sapeurs-pompiers, jusqu'au brevet d'instructeur fédéral.

Le **Premier-Lieutenant Daniel Berset** succédera au Cap Fragnière comme commandant-remplaçant.

Le Conseil communal félicite le Cap Fragnière et le Plt Berset. Il leur souhaite plein succès dans l'exercice de ces nouvelles responsabilités et sait pouvoir compter sur leurs qualités humaines et leurs compétences techniques pour mener à bien l'importante mission qui leur est confiée.

Pour rappel, on peut atteindre le commandant des sapeurs-pompiers de Givisiez au 079 250 18 18, alors que leur permanence répond au 026 466 17 17.

**La cérémonie de passation de pouvoirs aura lieu en présence des autorités, le samedi 11 décembre 2010 à 16.30 h devant le local du feu à la route du Crochet 1 (Zone industrielle 2). Le public est cordialement invité à y assister.**

## RÉSULTATS DU CONCOURS «A LA DÉCOUVERTE DE WWW.GIVISIEZ.CH»

Dans le cadre de ce concours lancé le 12 avril 2010, il fallait trouver jusqu'au 30 septembre 2010 les 12 chansons populaires suivantes, évoquées au travers du site [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch) :

<b>Qu'est-ce qu'on a fait des tuyaux</b>	(Sacha Distel)
<b>Le téléphone pleure</b>	(Claude François)
<b>Allo maman, bobo</b>	(Alain Souchon)
<b>La tac-tac-tique du gendarme</b>	(Bourvil)
<b>Allumer le feu</b>	(Johnny Hallyday)
<b>Les p'tits papiers</b>	(Serge Gainsbourg)
<b>Les jolies colonies de vacances</b>	(Pierre Perret)
<b>Les comédiens</b>	(Charles Aznavour)
<b>Et j'entends siffler le train</b>	(Richard Anthony)
<b>Couleur menthe à l'eau</b>	(Eddy Mitchell)
<b>Le vieux chalet</b>	(Joseph Bovet)
<b>Si tu n'veux pas payer d'impôts</b>	(Les Charlots)

Effectué le 25 octobre 2010 sous contrôle de notaire, le tirage au sort a désigné comme lauréats :

- 1<sup>er</sup> prix**      **Mme Sophie Morel**, route des Taconnets 8, gagne un forfait «Les p'tites fugues» à l'Hôtel Cailler à Charmey, pour deux personnes.
- 2<sup>ème</sup> prix**      **Mme Thérèse Bourguet**, rue des Grives 19b, gagne un forfait «Fantaisie» à l'Hôtel Cailler à Charmey, pour deux personnes.
- 3<sup>ème</sup> prix**      **Mme Claudine Lang**, rue des Grives 27, gagne un vol d'initiation en hélicoptère.
- 4<sup>ème</sup> prix**      **Mme Angélique Ndarugendamwo**, chemin de Bellevue 11, gagne un repas gastronomique pour deux personnes.
- 5<sup>ème</sup> prix**      **M. Sébastien Haenny**, route de l'Épinay 8, gagne un bon de CHF 200.- dans un commerce de multimédia.

Le Conseil communal félicite toutes les personnes ayant participé à ce concours et les remercie de l'attention portée aux divers canaux d'information de la commune de Givisiez.

Clic!

# VIE SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

CLUB DES CINEASTES ET VIDEASTES AMATEURS FRIBOURG  
Case postale 275, 1701 FRIBOURG

## COURS VIDEO POUR DEBUTANTS 2011

<b>Horaire du cours</b>	jeudi soir de 19h30 à env. 22h00 Au « Rural » à Givisiez <b>+ 1 samedi (tournage)</b>
<b>Dates du cours</b>	03.02./17.02/03.03/17.03./31.03/14.04. <b>samedi 07.05.</b> (réserve samedi 14.05), 30.06.2011. Les autres séances (montage) seront fixées en accord avec les participants
<b>Thèmes traités</b> <b>Notions de base</b>	les formats, le caméscope, ses fonctions, la balance des blancs, les droits d'auteur la conservation des bandes vidéo
<b>Formation aux cadrages</b>	cadrages, mouvements de caméra, champ et contre-champ, prise de vue lors de dialogue
<b>Formation à l'éclairage</b>	théorie et pratique
<b>Ecrire un scénario</b>	théorie et pratique
<b>Formation au montage</b>	le montage virtuel démonstration et montage par les participants
<b>Travaux pratiques</b>	les participants devront réaliser un certain nombre de travaux pratiques qui seront ensuite discutés <b><u>réalisation d'un petit film</u></b>
<b>Finances</b>	<b>Fr. 200.00</b> pour les non-membres <b>Fr. 125.00</b> pour les moins de 25 ans <b>Fr. 100.00</b> pour les membres actifs du club <b>Ce montant inclut le support de cours (env. 80 pages)</b>
<b>Inscription</b>	auprès de René Lässer, Beaumont 5, 1700 Fribourg Tél. 026 / 424.86.34 (le soir) E-mail <a href="mailto:r.laesser@ccvaf.ch">r.laesser@ccvaf.ch</a> <b>L'inscription n'est effective qu'après le versement de la finance d'inscription</b> <b>NOMBRE DE PLACES LIMITE</b>



## Association Lire et Ecrire



Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées.

---

**Des cours intensifs** sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

**D'autres cours** s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

**Où ?** Fribourg, Bulle, Romont, Estavayer-le-Lac et Châtel-St-Denis

**Quand ?** Cours en journée ou en soirée

**Prix ?** Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement)  
Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

**Association Lire et Ecrire**  
Case postale 915  
1701 Fribourg

**Email :** [fribourg@lire-et-ecrire.ch](mailto:fribourg@lire-et-ecrire.ch)  
**Internet :** [www.lire-et-ecrire.ch](http://www.lire-et-ecrire.ch)

## Familles avec 3 enfants



La fondation privée «Das Leben meistern» (maîtriser la vie) soutient des familles / familles monoparentales suisses avec trois enfants et plus. L'aide est de 100 francs par mois et par enfant. Pour obtenir cette aide, le **revenu net annuel** (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne doit pas dépasser

familles:

- 3 enfants : 60'000.-- francs
- 4 enfants : 65'000.-- francs
- 5 enfants : 70'000.-- francs etc.

Pour les familles monoparentales le règlement de la fondation prévoit que le revenu donnant droit à une aide est de 10'000.-- francs inférieur aux montants précités.

Des renseignements complémentaires et des formulaires de demande peuvent être obtenus auprès de la Fondation:

**Fondation „Das Leben meistern“  
Case postale 1363  
1701 Fribourg**

Informations supplémentaires (de mardi à vendredi) :

Madame Hanny Jungo (coordinatrice) ou Madame Nadia Krattinger  
026 321 51 30 - [daslebenmeistern@bluewin.ch](mailto:daslebenmeistern@bluewin.ch)

Urs Schwaller  
Conseiller aux Etats FR /  
responsable de la fondation





**CONCERT DE NOEL**  
DIMANCHE 12 DECEMBRE 2010-17:00  
CENTRE PAROISSIAL BELFAUX

Avec la participation de

- Chœur d'enfants Chanteclair  
Direction Anne Steulet-Brown
- Chœur-mixte St-Etienne  
Direction : Anne Steulet-Brown
- Fanfare La Lyre  
Direction : Maurice Donnet-Monay

Entrée libre - Collecte -  
Verrée de Noël et gâteaux



*La paroisse de Givisiez & Granges-Paccot*  
*La résidence Le Manoir*



# Invitation

**Le samedi 18 décembre à 18h00  
dans la cour du Manoir à Givisiez  
Messe avec Crèche vivante**

Après la célébration, les résidants du Manoir et les paroissiens seront invités à se rencontrer autour d'une tasse de thé et d'un morceau de pain.



